

## NÉPAL

**Date des élections:** 9 mai 1981

### **But de la consultation**

Election au scrutin direct de 112 membres du Parlement conformément à l'amendement constitutionnel promulgué en décembre 1980\*. Le corps législatif national était auparavant un organe permanent élu par des assemblées (conseils) créées au niveau des villages, des districts et des zones. Les dernières élections générales avaient eu lieu en 1959.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Népal, le *Panchayat* (Assemblée) national, comprend 140 membres dont 112 élus et 28 nommés par le Roi. Le mandat parlementaire est de 5 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens népalais âgés de 21 ans révolus.

Sont éligibles au *Panchayat* national, les citoyens népalais âgés de 25 ans révolus, à l'exception de ceux qui exercent une fonction publique et des anciens parlementaires révoqués pour mauvaise conduite ou incapacité. Les candidats doivent, en outre, être membres d'une organisation de classe (paysans, ouvriers, femmes, jeunes, adultes, anciens combattants) aux termes de la Constitution.

Beaucoup de citoyens étant analphabètes, les candidats étaient identifiés sur les bulletins de vote par des symboles. Chaque candidat est tenu de verser une caution de Rs. 1500 qui ne lui est pas remboursée s'il n'obtient pas au moins 5% des suffrages dans sa circonscription.

Les députés sont élus au scrutin majoritaire simple dans 75 circonscriptions dont 38 ont droit à un siège chacune et les 37 autres à deux sièges chacune. En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

En décembre 1980, des amendements constitutionnels furent promulgués, qui prévoyaient, entre autres, l'élection de nouveaux membres du *Panchayat* national, comme indiqué ci-dessus.

En mars 1981, il fut annoncé que les premières élections dans le cadre du nouveau système auraient lieu le 9 mai. Comme d'habitude, les partis n'entrèrent pas en jeu, les électeurs

•Voir section *Evolution parlementaire*, p. 21.

s'étant opposés, par référendum organisé en mai 1980\*, à la réintroduction du système du multipartisme.

Quelque 1100 candidats dont 39 femmes briguaient les 112 sièges électifs. Plusieurs dirigeants de partis interdits appelèrent au boycott des élections, mais la plupart des électeurs refusèrent.

Conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles, le Parlement nouvellement élu se réunit le 14 juin pour élire le Premier Ministre en la personne de M. Surya Badahur Thapa qui occupait ce poste précédemment. Celui-ci forma son Conseil des Ministres par la suite.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits. . . . . 7 800 000 (environ)

\*Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XIV (1979-1980)*, pp. 25-26.